

COMPTE RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 Décembre 2016 - 19 H

Présents: RANNARD Paul, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, BRIQUET Christophe, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés : ROLLIER Alain, DUCLOSSON Daniel

Secrétaire de séance : Alain LAMBERT

Date de convocation : 8 décembre 2016

Nbre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 17

Heure d'ouverture de séance : 19H00

Heure de clôture de séance : 21 H20

ORDRE DU JOUR :

- Intervention de Mr le trésorier : TVA régularisation
- Adoption du compte-rendu du 21 novembre 2016
- Compte-rendu des décisions prises
- Admissions en non-valeur assainissement
- Indemnités du receveur 2016
- Virement de crédits Budget assainissement
- Prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Eloise
- Suppression des régies au 31/12/2016
- RPQS assainissement 2015
- ENS : programme de découverte 2017
- Informations et Questions Diverses.



Avant d'ouvrir la séance, le Président remercie la presse, fidèle à chaque séance. Il accueille également Mr PEYTIER Trésorier et propose de traiter les affaires relatives aux finances en premier lieu ; Mr PEYTIER étant ensuite invité à un autre conseil.

I - Finances

Mr PEYTIER informe le conseil de différents points :

- *Régularisation de TVA* : il a dû reprendre les déclarations faites et a constaté des erreurs sur les exercices antérieurs (2012 et 2013). Après avoir saisi les services fiscaux ceux-ci lui ont indiqué qu'une régularisation s'imposait. La collectivité est donc redevable d'une somme plus de 29 639.58 €.

Le conseil donne un avis favorable à cette requête et prévoit les crédits nécessaires.

Mr PEYTIER est conscient de cette importante régularisation à imputer tant au comptable de l'époque qu'à la collectivité. Il a bien essayé d'intercéder auprès des services fiscaux mais sans y parvenir.

- *Impayés Assainissement* : il poursuit en indiquant d'importantes sommes restant à recouvrer notamment en assainissement. Il propose qu'une convention soit à passer avec la future collectivité afin de lui permettre de poursuivre les redevables. En effet un huissier de justice est dorénavant à la disposition des services de l'Etat pour procéder au recouvrement - Avis favorable.
- *Remises gracieuses* : il indique aussi que les membres du bureau ont accordé des remises aux occupants de l'ex camping afin de solder ce vieux dossier et aux locataires du bâtiment de l'entrée de zone suite aux pertes d'exploitation dues aux travaux.
- *Fonds de Compensation de TVA* : des régularisations sur le FCTVA doivent être effectuées puisque, depuis peu, des dépenses de section de fonctionnement peuvent être prises en compte.

Le Président remercie Mr PEYTIER pour le travail accompli, tâche lourde et rigoureuse.

II - Compte-rendu de la séance précédente

Le conseil adopte le compte-rendu de la séance du 21/11/2016.

III - Communications des DECISIONS

N°034/16 DU 1/12/2016 DM Zone de loisirs pour FCTVA encaissé

Décision du bureau

Le Président donne lecture d'un mail de Mr le Trésorier indiquant que dans le cadre des nouvelles modalités d'encaissements du FCTVA il y a lieu de déclarer certaines dépenses faites en fonctionnement. Or les nomenclatures comptables ne prévoient pas de compte de classe 7. Il donne une manière de procéder pour les trimestres déclarés sur cet exercice 2016.

Intitulé du compte Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Chapitre 040		
Compte 102291 Reprise sur FCTVA	397.00	
Chapitre 042		
Compte 777		397.00
TOTAL	397.00	397.00

N°035/16 en date du 1/12/2016 DM Budget principal pour FCTVA encaissé

Même cas cité précédemment

Intitulé du compte Section de fonctionnement	Dépenses	recettes
Chapitre 040		
Compte 102291 Reprise sur FCTVA	101.00	
Chapitre 042		
Compte 777		101.00
TOTAL	101.00	101.00

N°036/16 en date du 1/12/2016 DM BUDGET Maison de vie pour FCTVA encaissé*Idem*

Intitulé du compte Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 Compte 102291 Reprise sur FCTVA	20.00	
Chapitre 042 Compte 777		20.00
TOTAL	20.00	20.00

N°037/16 en date du 1/12/2016 - ZAC III Avenant pour étude d'impact AGRESTIS*Décision du Président*

Considérant que la destruction de zones humides dans le cadre de l'aménagement de la ZAC III nécessite la recherche de zone de potentialité en compensation et donc une expertise pour caractérisation de milieux humides.

Pour l'expertise pour caractérisation de milieux humides, un avenant est nécessaire au marché de base établi avec AGRESTIS ECO DEVELOPPEMENT à savoir :

Marché de base pour l'étude d'impact : 24 095,00 € HT

Avenant déjà régularisé 4 020,00 € HT

- Avenant n° 2 1 450,00 € HT

Nouveau montant du marché : **29 565,00 € HT**

Article 2 : TERACTION est autorisé à signer l'avenant n°2 correspondant, conformément à sa mission de mandat (cf. délibération N°21/15 du 02/03/2015 et décision N° 11/15 du 17/06/2015)

N°038/16 du 9/12/2016 régularisation suite erreur typage trésorerie Zone de loisirs*Décision du bureau*

Le Président donne lecture d'un mail de Mr le Trésorier indiquant que des erreurs de saisie de TVA ont été faites dans le cadre d'admission en non-valeur sur les exercices 2012 et 2013.

Il s'agit d'une part :

- D'une erreur de typage concernant le titre 511-2012 (Budget zone Loisirs) pour un montant de 829,06 € la prise en charge n'a pas été faite par la Perception, comme il se devait.
- D'autre part, la même erreur de saisie par les services de la trésorerie a été faite pour un montant de 1 022.57 € (titre 192-2013) correspondant à de la TVA collectée suite à une annulation en non-valeur pour AAG Grobet.

Les membres du bureau adoptent la décision modificative N°3 sur l'exercice 2016, d'ouverture de crédits sur le budget annexe Zone de loisirs telle que présentée à savoir :

Intitulé du compte	Dépenses	recettes
Chapitre 67 Compte 673	829.06	
Chapitre 77 Compte 7788		829.06
Chapitre 67 Compte 673	1 022.57	
Chapitre 77 Compte 7788		1 022.57
TOTAL	1 851.63	1 851.63

N°039/16 du 9/12/2016 régularisation suite erreur typage trésorerie Assainissement**Décision du bureau**

Le Président donne lecture d'un mail de Mr le Trésorier indiquant que des erreurs de saisie de TVA ont été faites dans le cadre d'admission en non-valeur sur les exercices 2013.

Il s'agit d'une erreur de typage concernant le titre 70-2013 pour un montant de 1 438.11 € la prise en charge n'a pas été faite par la Perception, comme il se devait.

Il convient donc de régulariser ces écritures erronées par les services de la trésorerie en prévoyant les crédits nécessaires.

Les membres du bureau adoptent la décision modificative N°4 sur l'exercice 2016, d'ouverture de crédits sur le budget annexe Assainissement telle que présentée à savoir :

Intitulé du compte	Dépenses	recettes
Chapitre 67		
Compte 673	1 438.11	
Chapitre 77		
Compte 7788		1 438.11
TOTAL	1 438.11	1 438.11

N°040/16 du 9/12/2016 : remises gracieuses suite dernier conseil**Décision du bureau**

D'ACCORDER les remises gracieuses suivantes :

7 mois de loyers à Albanais Voyages (317.76 € TTC x 7 mois) soit **2 224.32 € TTC**

7 mois de loyers au « Bœuf Royal » (1 978.61 x 7 mois) soit **13 850.27 € TTC**

La totalité de la liste fournie par le Trésorier pour l'ex camping (PJ) soit la somme totale de **24 801.62 € TTC**

N°041/16 du 9/12/2016 : ouverture crédits suite décision remises gracieuses**Décision du bureau**

Le Président informe que suite à la décision N°2016-040 relative à l'acceptation de remises gracieuses il est nécessaire de prévoir les crédits pour application de cette décision.

	Section de fonctionnement	
	dépenses	recettes
Cpte 023	- 41 000	
Cpte 678	41 000	
Total fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'Investissement	
	dépenses	recettes
Cpte 021		- 41000
Cpte 2313	- 41000	
Total Investissement	- 41000	- 41000
Total général	- 41 000.00	- 41 000.00

N° 42/16 du 9/12/2016 attribution MOE STEP de Cusinens à St Germain/Rhône

Décision du président

Le conseil communautaire par délibération n°11/15 du 19/01/2015 a décidé de lancer une procédure adaptée sans publicité pour décharger la station existante qui est saturée mais également pour combler les dents creuses indiquées sur la carte communale de St Germain sur Rhône.

ARRETE

Article 1 : Pour le marché de maîtrise d'œuvre référencé en objet, la procédure adaptée sans publicité a été organisée comme détaillé dans le tableau ci-après :

Mode de passation	Procédure adaptée avec publicité en application des articles 28 & 144 du Code des Marchés Publics.
Publicité	Publication : - Internet, site de dématérialisation : www.mp74.fr
Critères de sélection	40% sur le prix des prestations 60% pour la valeur technique
Déroulement	Dépôt des offres : le 24 octobre 2016 - 12H00 3 offres sont parvenues dont 2 sous format papier et 1 sous forme dématérialisée. 2 entreprises se sont excusées de ne pas participer.

Article 2 : Après dépouillement et analyse de toutes les offres reçues, l'attributaire du marché est le bureau d'étude SAS HYDRETTUDES (815 route de Champ Farçon, 74370 ARGONAY) pour un pourcentage de rémunération de 5 % sur un estimatif de 300 000 € HT.

IV - Indemnité de conseil

Le Président donne lecture du courrier de Monsieur le Trésorier reçu le 25 Novembre 2016 relatif à l'indemnité 2016 de conseil et de confection de budget et ce conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Le Président indique que compte tenu de la fusion qui devra intervenir au 01/01/2017, il est nécessaire de statuer sur l'exercice en cours.

Il indique que le Trésorier sollicite son indemnité au taux de 100 % soit un montant brut de 842.55 € brut ou 767.93 € net.

Il précise que les services de la Trésorerie sont, depuis le 1^{er} Janvier 2016, regroupés sur Frangy.

Avis favorable du conseil (sauf un contre Mr BRIQUET) ; cette indemnité sera payée sur l'exercice 2017 compte tenu des délais à respecter.

V - Suppression des régies

Compte tenu de la fusion au 01/01/2017, il est nécessaire de clore les deux régies existantes à savoir celles permettant l'encaissement des produits du centre multi accueil « les P'tits lutins » et celle de la piscine.

Avis favorable du conseil.

VI - RPQS Rapport 2015 sur le service de l'assainissement

Mr Lambert indique que ce rapport permet de communiquer aux services de l'Etat les données relatives au fonctionnement de l'assainissement collectif et non collectif. Un rapport simplifié a été adressé aux élus afin de prendre connaissance des déficits ou non de ces deux services et donc d'envisager une modification tarifaire. Bien qu'établi en retard suite à une importante surcharge de travail combinée avec l'absence de Mme Herviou, il remercie sa remplaçante, Mlle Daviet du travail accompli.

Le conseil adopte le rapport présenté après avoir obtenu quelques informations complémentaires.

Il termine en annonçant la naissance d'Alexis, le fils de Mme Herviou. Le conseil le charge de lui transmettre toutes ses félicitations.

VII - ENS Espaces Naturels Sensibles

Comme chaque année le Conseil Départemental sollicite les collectivités pour la mise en place d'un plan de sensibilisation au près du grand public. Le conseil avait précédemment délibéré en ce sens et inscrit cette opération au programme 2017/2020. Il n'est donc pas nécessaire de déposer un dossier spécifique. Mr Chaumontet, indique que la journée sera prévue le 10 juin prochain avec les sites du Crêts Pollet (Chessenaz), les friches de Trémoirins et de chez Godet(FrancLens).

VIII - Urbanisme

Il est nécessaire de délibérer sur la mise en compatibilité du POS d'Éloise. En effet la commune a délibéré en date du 24 novembre 2016 sur le recours à une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour l'aménagement d'un ensemble de logements et à solliciter la Communauté de Communes de prendre en charge cette modification dans le cadre de sa compétence (élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal).

Considérant que le projet d'urbanisation dans le secteur de la salle des fêtes, au chef-lieu d'Éloise, nécessite des adaptations du document d'urbanisme, le conseil donne un avis favorable pour que soit prescrite l'élaboration d'un dossier de demande de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Éloise. Les études nécessaires permettant la mise en œuvre de cette déclaration de projet seront donc engagées par la Communauté de communes.

IX - Informations et questions diverses

- **Maison de vie** : Le Président remercie Mme Fournet et Mr Magnin pour leur présence et leur contribution dans certains choix de matériaux. La toiture pourrait être faite en Janvier. Les abords du chantier sont tenus très correctement ainsi que les délais.
- **Zone de loisirs** :
Monsieur Magnin donne des informations relatives aux différents chantiers :

- *réhabilitation du bâtiment de l'entrée de zone* : les cuisines sont opérationnelles, une fermeture est envisagée afin de déplacer le bar, la chaudière vétuste sera prochainement changée (mise en concurrence faite). La toiture est en cours de pose.
Le Président remercie Mr Magnin pour le suivi rigoureux qu'il effectue. Il salue aussi le travail des entreprises.
 - *Tennis couvert* : Une première ébauche a été faite et transmise pour avis tant aux membres de la commission qu'à la fédération et au club local.
Le permis pourrait être déposé fin d'année.
 - *Toiture du bâtiment technique* : les plaques en fibro-ciment amiante (décelée) ont été remplacées, le toit est maintenant étanche
 - *Parking poids lourds* : l'enrobé a été refait
- **ZAC** : désormais dénommée ZAC de la Semine (avant ZAC de la Croisée), les travaux de finition sont presque terminés. Certains aménagements (bordure, trottoirs) seront réalisés au printemps après l'achèvement des constructions en cours (Bouygues, Poncet, Pernoud, Excoffier).
 - **Les aides financières** : une récente réunion avec les services de la Région et Mr VERCIN a permis de connaître les interventions possibles au niveau des communes, bourg-centre et Communautés de communes.
 - **FUSION** : information sur suivi pour la mise en oeuvre
Les recrutements nécessaires à certains pôles sont en cours de finalisation.

Le matériel informatique et les bureaux seront prêts pour début Janvier. Les agents effectueront le déménagement la première semaine de Janvier. Ainsi les trois structures actuelles seront fermées au public pour un maximum d'efficacité. Les élections du Président et des Vice-Présidents devraient se tenir le 2 janvier prochain.

Puis devront être créées les différentes commissions, la formalisation des nombreuses compétences... réunion probablement le 10/01.

- **Divers** : Mr Mâchard remercie les acteurs et les participants pour la journée du Téléthon qui fut une belle réussite.
Il poursuit en indiquant que l'aménagement du rond point est terminé avec la mise en place de l'éclairage.
Il rappelle que le 15/12 prochain aura lieu le dernier repas élus/personnels à Franclens ; il fait appel à toutes les bonnes volontés.

Avant que le Président ne termine la séance, Mme Marette, secrétaire pour qui c'est son dernier conseil, remercie sincèrement les élus pour leur franche et efficace collaboration. Le Président la remercie à son tour. Il salue l'implication de tous. Grâce à eux, à leur travail le territoire existe encore plus aujourd'hui, il détient une réelle reconnaissance.

Le secrétaire de séance,
Alain LAMBERT



